



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 44859

Texte de la question

M. Claude Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences de la crise bovine qui frappe actuellement les éleveurs de vaches allaitantes. Ceux-ci s'étonnent qu'un dispositif d'aide ait été mis en place cet été pour les engraisseurs alors qu'il apparaît que rien n'ait été prévu pour les naisseurs. Or ces derniers espéraient bénéficier cet automne (période de vente des broutards) d'une compensation, en utilisant par exemple le reliquat budgétaire européen de 1,2 milliard d'euros. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à cette situation.

Texte de la réponse

La crise de l'encephalopathie spongiforme bovine a mis à mal toute la filière bovine, sans discernement. Les élevages de vaches allaitantes, production totalement étrangère à toute pratique d'alimentation à l'origine de cette crise, n'échappent pas au marasme. Or du maintien de cet élevage traditionnel et extensif dépend la survie de très nombreuses exploitations, mais aussi l'équilibre environnemental et la vitalité économique et agricole de régions entières. Le premier dispositif d'aides exceptionnelles, décidé par le conseil des ministres de l'agriculture en juillet dernier, a permis de consacrer 850 millions d'euros à l'augmentation des deux primes à l'élevage, prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et prime spéciale au bovin mâle (PSBM), qui bénéficient aussi aux broutards. Avec 1,4 milliard de francs, soit près d'un quart de ces crédits, la France a été le principal bénéficiaire de cette enveloppe exceptionnelle. Elle a, de plus, complété ce dispositif par un effort national de 600 millions de francs, repartis et gérés au niveau départemental. C'est donc en étroite collaboration avec les représentants professionnels agricoles qu'a été menée l'analyse de la situation locale et des priorités de répartition financière. Avec le dispositif d'aides adopté en octobre dernier, le conseil agriculture a accordé une seconde revalorisation exceptionnelle du soutien au revenu des éleveurs de bovins. Ainsi, un montant de 500 millions d'euros a été repartitionné entre les États membres pour permettre la mise en œuvre de mesures additionnelles. À nouveau, avec près d'un quart des crédits communautaires mobilisés, la France bénéficie le plus largement de ce soutien complémentaire, soit près de 770 millions de francs. En outre, le Gouvernement a complété cet effort par une aide nationale supplémentaire permettant de porter à un milliard de francs le soutien exceptionnel consenti aux éleveurs, et en particulier aux naisseurs. La répartition des crédits a été effectuée en fonction de l'importance du troupeau de vaches allaitantes et du nombre de broutards commercialisés, mais aussi du cheptel bovin total du département. Enfin, au-delà des différentes mesures conjoncturelles imposées par l'urgence, il paraît nécessaire d'envisager des mesures de nature plus structurelle pour l'avenir du secteur bovin, car la crise actuelle a révélé des déséquilibres de fond entre l'offre et la demande. Sous la forte impulsion de la France au conseil agriculture d'octobre, la commission a pris l'engagement de proposer une réforme à plus long terme dans les six mois qui viennent, le conseil devant lui-même décider avant la fin de l'année 1997. Les mesures adoptées fin octobre vont dans le sens des grands axes qui ont été tracés par le Gouvernement. Il faudra donc poursuivre sans délai ce chantier fondamental pour l'avenir des élevages et de l'agriculture française.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44859

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5847

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6862